



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-148 / 8-5

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 7 décembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : N. CHARLETY, A. FAVIER.

Absent : A. COLLIN.

Le secrétaire de séance désigné est Bruno Sarrat.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE / EDUCATION : Dispositif de Réussite Educative - Modalités de participation financière du programme de réussite éducative pour les activités de loisirs, sportives et culturelles proposées par la Ville de Voiron

Rapporteur : Chokri Badreddine

EXPOSE : Le Programme de Réussite Éducative du Pays Voironnais s'adresse aux enfants âgés de 2 à 18 ans qui présentent des signes de fragilité ou ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux.

Dans ce cadre, le Programme de Réussite Éducative propose un parcours personnalisé prenant en compte la situation globale de l'enfant/adolescent (sociale, éducative, familiale, santé, sportive et culturelle). Le parcours est constitué d'actions qui sont proposées par les membres des Equipes Pluridisciplinaires de Soutien (EPS).

Le Programme de Réussite Éducative vient prioritairement en complément des aides déjà existantes dans le droit commun et peut dans un second temps prendre en charge des frais pour permettre aux enfants de bénéficier d'activités.

La ville de Voiron propose tout au long de l'année des activités de loisirs, culturelles et sportives en direction des enfants habitant le territoire du Pays Voironnais.

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

Afin de faciliter la gestion comptable de cette participation il est proposé de signer une convention cadre entre le CIAS et la Ville de Voiron.

Cette convention a pour objectif de permettre au CIAS de verser directement sa participation au Trésor public pour les actions proposées par la ville de Voiron pour les enfants bénéficiaires du PRE.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission Finances et Administration générale du 4 décembre 2017,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le CIAS du Pays voironnais la convention cadre portant modalités de participation financière du programme de réussite éducative pour les activités de loisirs, sportives et culturelles proposées par la Ville de Voiron.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (32 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT



Pour le Maire empêché,
L'Adjoint aux finances, à l'administration
générale et aux économies

Yves ALLARDIN